

PV de DIVISION

Je soussigné Bernard Roussel, Géomètre-Expert, légalement assermenté en cette qualité près du tribunal de Première Instance d'Arlon, déclare avoir été requis par l'... propriétaires de l'immeuble sis au n° 380 de la rue de la Barrière à Lottert et cadastré ATTERT 4 /THIAUMONT/ section C n° 82^E et 84^E, pour procéder à la délimitation du bien et à sa division en deux lots, suivant les indications du plan figurant au verso du présent document, lequel est présenté en coordonnées nationales « Lambert 2008 ».

Délimitation :

Sur base d'un levé topographique des lieux et des renseignements issus :

- du plan de lotissement dressé par le Géomètre-Expert Freddy Simon et autorisé date du 27/10/1977,
- de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, planche n° 12 chemin n° 2,
- de l'occupation et de l'état de clôture,

le périmètre concerné de la propriété a été redéfini par la polygone joignant les sommets [S.1]-[S.2]-[S.3]-[S.4]-[S.5]-[S.13]-[S.12]-[S.11]-[S.10]-[S.9]-[S.8] du plan.

La nouvelle limite, reprise en bleu, est la droite joignant les sommets [S.5]-[S.8] en passant par les sommets [S.6] et [S.7] matérialisant le pignon du bâtiment principal.

Contenances :

Le **LOT 1** est défini par les sommets [S.1 à S.8] du plan. J'ai arpenté pour ce lot tel que défini, une surface de huit ares (**8a00ca**).

Il a reçu l'identifiant parcellaire réservé C 1395^A P0000

Le **LOT 2** est défini par les sommets [S.5 à S.13] du plan. J'ai arpenté pour ce lot tel que défini, une surface de cinq ares septante-six centiares (**5a76ca**).

Il a reçu l'identifiant parcellaire réservé C 1395^B P0000

Abornement :

Le sommet [S.5] n'est pas matérialisé, il se situe à 2 mètres de la façade du bâtiment principal dans le prolongement du pignon de ce bâtiment.

Les sommets [S.6] et [S.7] correspondent aux coins du pignon Sud du bâtiment principal.

Le sommet [S.5] est matérialisé par une borne à tête blanche et ancrage métallique.

Convention :

Le pignon Sud du bâtiment principal est « PRIVATIF ». Néanmoins, le bâtiment présent sur le lot 2 bénéficie d'encrages (toiture et plancher) dans ce pignon.

En cas de modification ou de reconstruction du bâtiment présent sur le lot 2, les servitudes d'appui dans le pignon du bâtiment présent sur le lot 1 seront abandonnées.

Reconnaissance de limite :

La commune d'Attert, gestionnaire de la voirie, marque son accord sur la limite du domaine public correspondant à la polygone joignant les sommets [S.4]-[S.5]-[S.13]-[S.12]-[S.11].

Pour le Collège

Le Commissaire Voyer

Le Directeur général,
Ch. Vandendriessche

Le Bourgmestre,
J. ARENS

H. BROCARD

Je jure avoir accompli ma mission en toute indépendance, avec exactitude et probité, en honneur et conscience, en foi de quoi j'ai dressé et signé le présent document pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Arlon le 8 novembre 2023.

(Signature)



PLAN de DIVISION

Requérants - Propriétaires



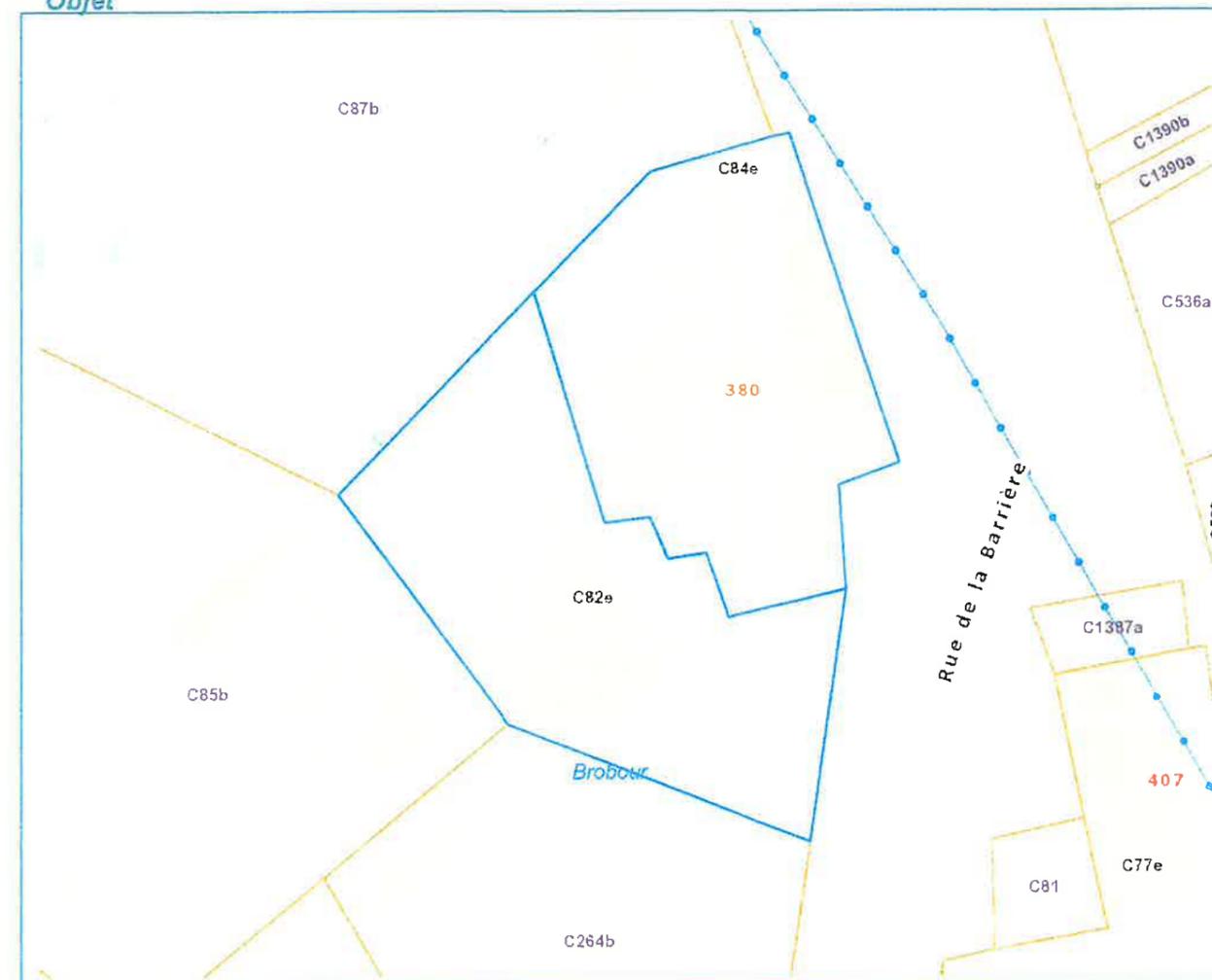
Dossier n° 23029

Date : 08/11/2023

Mesures & Evaluations

Plan n° 81020/10 175

Objet



ATTERT 4 /THIAUMONT/ section C n° 82^E et 84^E.

© (06/09/2023) Administration Générale de la Documentation patrimoniale

Extrait sans échelle du plan cadastral

Bernard Roussel – Géomètre-Expert

Légalement assermenté en cette qualité près le tribunal de première instance d'Arlon (CIV3936)
inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres – Experts (GEO04/0360).

Rue de Sesselich, 46 - B-6700 Arlon,
Tél +32(0)63 23 26 34 – Mob + 32(0)472 29 12 55
TVA : BE 0718 181 268 b.roussel@brtopo.net

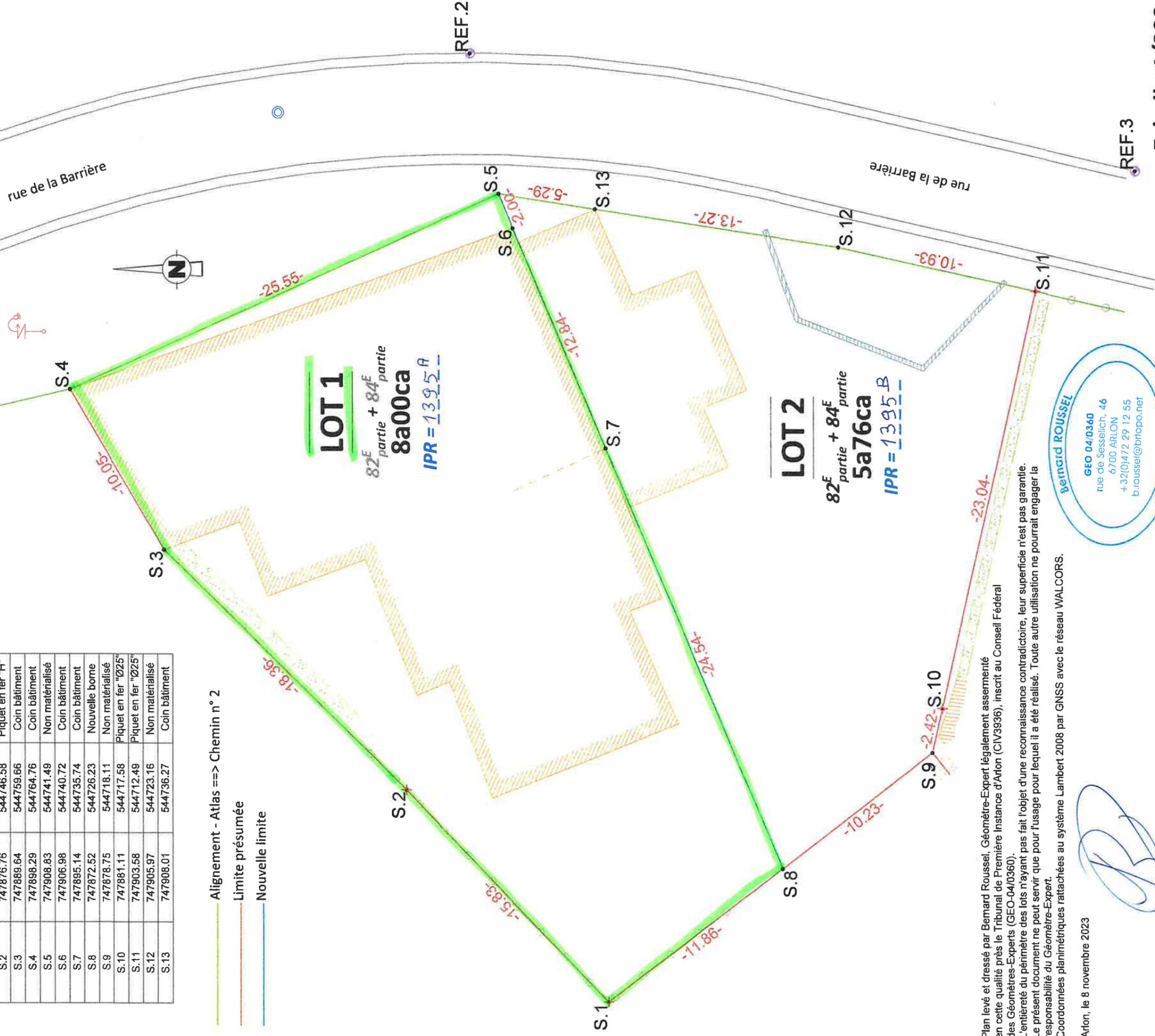


PLAN de DIVISION

ATTERT 4 /THIAUMONT/ section C de LOTTE n° 82^E et 84^E

SOMMETS et RÉFÉRENCES - Coordonnées LAMBERT 2008			
MAT	X	Y	Nature
REF.1	747907.96	544779.32	CLOU
REF.2	747916.42	544743.02	CLOU
REF.3	747910.06	544707.09	CLOU
S.1	747865.31	544735.64	Piquet en fer "H"
S.2	747876.76	544746.58	Piquet en fer "H"
S.3	747889.64	544759.66	Coin bâtiment
S.4	747898.29	544764.76	Coin bâtiment
S.5	747908.83	544741.49	Non matérialisé
S.6	747906.98	544740.72	Coin bâtiment
S.7	747895.14	544735.74	Coin bâtiment
S.8	747872.52	544726.23	Nouvelle borne
S.9	747878.75	544718.11	Non matérialisé
S.10	747881.11	544717.58	Piquet en fer "Ø25"
S.11	747903.58	544712.49	Piquet en fer "Ø25"
S.12	747905.97	544723.16	Non matérialisé
S.13	747908.01	544736.27	Coin bâtiment

Mesures & Evaluations
81020 / 10115



- Alignement - Atlas ==> Chemin n° 2
- Limite présumée
- Nouvelle limite

Plan levé et dressé par Bernard Roussel, Géomètre-Expert légalement assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance d'Arlon (CIV3936), inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres-Experts (GEO-04/0360).
L'entièreté du périmètre des lots n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance contradictoire, leur superficie n'est pas garantie.
Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du Géomètre-Expert.

Coordonnées planimétriques rattachées au système Lambert 2008 par GNSS avec le réseau WALCORS.

Arlon, le 8 novembre 2023



Echelle 1/200